

Compte rendu

Conseil municipal du 4 décembre 2020

1 – Réunion du Conseil municipal en visioconférence : modalités d'organisation de la séance – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,

1. approuve les modalités d'organisation de la présente séance décrites ci-dessus,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 9 octobre 2020 – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour,

1. approuve le procès-verbal du 9 octobre 2020.

3 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour et 13 voix contre,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

3B – Vœu du Conseil municipal relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Nantes

4 – Règlement intérieur du conseil municipal – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour et 13 voix contre,

1. approuve le règlement intérieur du Conseil municipal de Nantes ci-joint.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – Règlement intérieur la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Concession de services et de Délégation de Service Public – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,

1. approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Concession de services et de Délégation de Service Public,
2. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – Mesures économiques d'urgence liées au second confinement.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,

1. approuve le déploiement d'une action de communication visant à promouvoir la plateforme « Ma Ville Mon shopping » auprès des nantais en redéployant 100 000 €, inscrits au budget primitif initialement prévus pour la communication autour des festivités de Noël, pour l'essentiel annulées du fait de la situation sanitaire,
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée en annexe 1 pour un montant total de 488 836 €,
2. approuve les termes des conventions et avenants avec les associations suivantes :
 - Annexe 2 – Ping – avenant 2
 - Annexe 3 – Empowernantes – convention 2021/2023
 - Annexe 4 – Fal 44 – avenant 6
 - Annexe 5 – Les Gens de la Lune – avenant 6
 - Annexe 6 – Lire D'Clic – convention 2021/2023
 - Annexe 7 – Ateliers Bricolage des Dervallières – convention 2021/2023
 - Annexe 8 – Coopération Atlantique Guinée 44 – convention 2020
 - Annexe 9 – La Maison d'Afrique – avenant 1
 - Annexe 10 – Les Ecossoilies – convention 2020
 - Annexe 11 – Corto Loisirs – avenant 5
 - Annexe 12 – Style Alpaga – avenant 2
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour,**

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

BIG CITY LIFE.....	10 000 €
LA COMPAGNIE DU DEUXIEME.....	24 000 €
QUAI DES CHAPS.....	8 000 €
TRACASS.....	25 000 €
ZOO GALERIE.....	1 700 €
MILLEFEUILLES.....	4 843 €
META JUPE.....	5 000 €
DESIR DES ARTS.....	8 938 €
THEATRE POPULAIRE NANTAIS.....	6 200 €
LHAKSAM.....	5 000 €
BONNE GARDE.....	4 650 €
ECOLE NANTAISE DE CUIVRES.....	3 500 €
TONALITE 4.....	25 000 €
GET UP.....	20 000 €
CALYPS'ATLANTIC.....	3 500 €
PRO ARTE GRAPHICA.....	30 000 €

et autorise les versements proposés,

2. autorise la signature de la convention concernant l'acquisition de la sculpture de Mathieu Hass, pour un montant de 10 500 €, telle que décrite dans l'exposé (annexe 17),
3. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2020 pour un montant global de 75 500 €, selon le détail figurant en annexe 18,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 – Quartier Hauts-pavés/St-Félix – Restructuration et extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage – Ajustement de l'enveloppe budgétaire – Lancement des consultations travaux – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve le projet de restructuration et d'extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage,
2. approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de restructuration et d'extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage d'un montant de 3 750 000 € TTC dont 3 147 000 € TTC affectés aux travaux,
3. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour ces travaux,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 – Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 86 456 €,
2. approuve l'avenant à la convention avec l'association : « ACMNN » (cf.annexe 3),
3. approuve les conventions avec les associations « Les deux rives » (cf.annexe 4) et « l'A.S.T.A » (cf.annexe 2),
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2021 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2020 – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve les montants unitaires du forfait communal pour l'année civile 2021,
2. approuve le versement des subventions facultatives pour l'année 2021, soit l'aide sociale à la restauration et la participation à l'accueil périscolaire, selon les modalités définies ci dessus,
3. approuve le versement pour 2020 du solde de la participation à l'accueil périscolaire, soit 270 090 €,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 – Renouvellement de l'adhésion au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF – Candidature – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve la candidature de la Ville de Nantes visant à adhérer au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Avenant au Projet Educatif de Territoire – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. prend acte de la signature de l'avenant au PEDT et au Plan Mercredi de la ville de Nantes (cf. annexe),
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 – Mise en oeuvre d'un dispositif de médiation scolaire dans les campements roms – Convention avec les PEP Atlantique Anjou – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. autorise le versement de 77 336 euros à l'association PEP Atlantique Anjou au titre du financement de l'action de médiation scolaire sur des campements roms sur le territoire de la ville de Nantes,
2. approuve la convention déterminant les conditions d'intervention des médiateurs sur les terrains ciblés par la Ville de Nantes et dans les conditions fixées par l'AMI auquel l'association a candidaté (cf. annexe),
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 – Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve, le versement d'une subvention proposée au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 4 967 €, au profit de l'association La Presqu'île,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 – Sports – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve la prorogation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, des plans de développement et de promotion de l'aviron, du canoë-kayak et de la voile 2017-2020 ainsi que les avenants afférents en annexes 2, 3 et 4,
2. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 78 900 € pour le fonctionnement,
2. approuve les avenants et conventions ci-joints avec les associations suivantes :
 - NANTES EST FORME ;
 - L'HERMINE DE NANTES ;
 - ASPTT ;
 - OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE NANTES ;
 - ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES DERVALLIÈRES ;
 - FÊTE LE MUR NANTES ;
 - DANSE ET VIS ;
 - BELLEVUE ATHLÉTIQUE FORME ;
 - FAL 44 – SKATEPARK LE HANGAR ;
 - CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES ;
 - CLUB LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON ;
 - UNIVERSITÉ NANTES AVIRON ;
 - NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK ;
 - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIÈRE ;
 - SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ;
 - CENTRE VOILE AMITIÉ NATURE,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 – Sports – Extension des vestiaires et locaux en complément de la création d'un terrain de grand jeu au stade de la Roche – Modification du programme et de l'enveloppe prévisionnelle – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve le nouveau montant global de l'opération visant à la transformation d'un terrain stabilisé en terrain de grands jeux ainsi que l'extension et le réaménagement des vestiaires du stade de la Roche ainsi que l'enveloppe financière de 1 600 000 € TTC.
2. approuve le projet d'extension des vestiaires et locaux en complément de la création d'un terrain de grand jeu au stade de la Roche et le montant affectés à ces travaux de 700 000 € TTC ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 – Sports – Construction de l'équipement sportif Leloup-Bouhier – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil délibère et,
à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve le programme de construction d'un équipement sportif Leloup-Bouhier,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 250 000 € TTC, y compris frais annexés, aléas, actualisations et révisions de prix,
3. autorise le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en application de l'article L2125-1-2° et des articles R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du Code de la commande publique,
4. décide de constituer une Commission d'appel d'offres ad hoc qui composera le jury chargé d'émettre un avis sur les candidatures et

sur les projets avancés par les candidats sélectionnés,

5. élit les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :

5 membres titulaires :

- Mme Virgine FERREIRA
- M. Gildas SALAÜN
- M. Christophe JOUIN
- M. Thibaut GUINE
- Mme Sophie VAN GOETHEM

5 membres suppléants :

- M. Thomas QUERO
- Mme Mahaut BERTU
- M. Nicolas MARTIN
- Mme Émilie BOURDON
- M. Julien BAINVEL

6. autorise Mme le Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours,

7. fixe à 4 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 27 000 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,

8. autorise Mme le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

19 – Sports – Requalification de la piscine de la Durantière – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve le programme de requalification de la piscine de la Durantière, et l'enveloppe financière de l'opération de 2 260 000 € TTC dont 1 850 000 € TTC réservés aux travaux,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Sports – Restructuration - Extension de la Piscine des Dervallières – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil délibère et,
à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve le programme de l'opération de restructuration-extension de la piscine des Dervallières,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 12 504 000 € TTC, y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions de prix,
3. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
4. décide de constituer une Commission d'appel d'offres ad hoc qui composera le jury chargé d'émettre un avis sur les candidatures et sur les projets avancés par les candidats sélectionnés,
5. élit les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :

5 titulaires :

- Mme Cécile BIR
- M. Franckie TRICHET
- Mme Delphine BONAMY
- M. Robin SALECROIX
- Mme Sophie VAN GOETHEM

5 suppléants :

- M. Thomas QUERO

- M. Yves PASCOU
- M. François PROCASSON
- Mme Emilie BOURDON
- M. Julien BAINVEL

6. autorise Mme le Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours,

7. fixe à 4 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 36 000 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,

8. autorise Mme le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

21 – Extension de la piscine des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 8 abstentions,**

1 - approuve les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'extension et la réhabilitation de la piscine des Dervallières,

2 - définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L.121-16 du code de l'environnement organisée autour de la mise à disposition pendant une durée de quinze jours d'une notice et d'un cahier de suggestions disponibles en mairie et sur le site internet metropole.nantes.fr,

3 - autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 – Police municipale – Création de postes – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,**

1. approuve le principe de la création des 29 postes dont 24 dans le cadre d'emploi des agents de police municipale et 4 dans celui des chefs de service de police municipale,

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 – Egalité femmes - hommes : Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d'activité – Présentation.

Le Conseil,

1. prend acte du rapport d'activité 2020 de Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants,

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 – Citad'elles – Convention de partenariats – Subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 62 voix pour,**

1. approuve la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique dans le cadre d'un partenariat relatif au fonctionnement de Citad'elles (annexe 1),

2. approuve les conventions avec les associations suivantes : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (annexe 2), France Victimes (annexe 3), le Planning Familial (annexe 4), Question Confiance (annexe 5), SOLidarités femmesS (annexe 6) et SOS Inceste et Violences Sexuelles (annexe 7), l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC) (annexe 8),

3. approuve l'avenant à la convention 2019 - 2020 avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (annexe 9),

4. approuve la convention avec le Département de Loire-Atlantique (annexe 10),

5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 – Égalité réelle : rapport annuel 2019 – Politique publique d'accessibilité universelle – Présentation.

Le Conseil ,

1. prend acte du rapport annuel 2019 relatif à la politique publique d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de la Ville de Nantes qui lui a été présenté en application de l'article L2143-3 du Code Général des collectivités territoriales.

26 – Égalité réelle : rapports annuels 2019 – Politiques publiques lutte contre les discriminations, égalité femmes - hommes, migration – intégration – Présentation.

Le Conseil,

1. prend acte des rapports annuels 2019 relatifs aux politiques publiques de lutte contre les discriminations, d'égalité entre les femmes et les hommes, de migration et d'intégration, intéressant le fonctionnement de la Ville de Nantes qui lui ont été présentés en application de l'article L.2311-1-2 du Code Général des collectivités territoriales.

27 – Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour,**

1. approuve le versement de subventions au titre de l'année 2020 au bénéfice des associations Arkham sur Loire, Absurde séance, Société d'astronomie de Nantes, La baleine dans l'bocal, Projéta ainsi qu'à l'Université de Nantes pour un montant global de 19 300 €,
2. autorise le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus, et la signature des conventions ou avenants afférents, pour un montant global de 4 525 766 €, au titre de l'année 2021,
3. approuve le renouvellement des conventions avec le Cinématographe, l'Amicale Laïque Saint Joseph de Porterie, Expression Livre, Lire, le Lieu Unique, Trempolino, Skênê, la Maison de la Poésie, la Galerie Confluence, Bonus, Science 89, Pick Up Production, Culture Bar Bars, Cité Monde, l'Agence Culturelle Bretonne et approuve l'avenant avec Tissé Métisse,
4. approuve les annulations de subventions d'un montant global de 31 600 € pour les associations Théâtre du Loup, Chorale Universitaire de Nantes, Batiskaf, Rivages Russie Evénements, Culture et Bibliothèque pour Tous, Jolis Mômes et Nosig, au titre de l'année 2020,
5. autorise la vente par la Bibliothèque municipale du catalogue de l'oeuvre de Benjamin Peret intitulé « Comme un haricot au clair de lune » Les collections Benjamin Péret de la Bibliothèque Municipale de Nantes, au prix de 20 €,
6. approuve la convention avec l'association Unis-Cité pour la participation à l'organisation et l'animation de médiations numériques au sein de la Bibliothèque municipale,
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Seassau pour l'association culturelle de l'été, la Folle journée et le Lieu Unique.

Non participation au vote de M. Cocotier pour l'association culturelle de l'été, le Lieu Unique et le Centre chorégraphique de Nantes.

Non participation au vote de M. Boutin pour l'association culturelle de l'été.

Non participation au vote de Mme Bourdon pour l'association culturelle de l'été, la Folle journée et le Lieu Unique.

Non participation au vote de M. Chateau, Mme Hakem, M. Trichet, Mme Bassal et M. Azzi pour la Folle journée.

Non participation au vote de Mme Langlois pour le Centre chorégraphique de Nantes.

28 – Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,**

1. approuve les acquisitions d'oeuvres pour le Muséum, et la convention afférente à conclure avec Denis CLAVREUL,
2. sollicite une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM) (cf.annexe),
3. approuve les tarifs mentionnés ci-dessous de « sorties pédagogiques » applicables aux élèves du Conservatoire,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 – Soutien aux projets d'Éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,**

1. approuve le versement de subventions pour un montant global de 71 180 € afin de soutenir les 11 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Education artistique et culturelle à l'école » et autorise la signature d'avenants avec les associations suivantes (cf. annexes 1 à 4) :

JET FM..... 9 000 €

APO 33..... 5 460 €

MAISON FUMETTI..... 5 816 €

2. approuve le versement de subventions, pour un montant global de 24 000 €, afin de soutenir les 4 projets de « Cohabitations créatives à l'école », tels que détaillés en annexe 1,

3. approuve le versement de subventions pour un montant global de 2 441 €, afin de soutenir les « itinéraires du patrimoine », tel que détaillés en annexe 1 et autorise la signature d'un avenant à la convention avec l'association Pro Arte Graphica (cf. annexe 5),

4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Chateau pour l'association Pro Arte Graphica.

30 – Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,**

1. décide d'accorder quatre bourses, chacune d'une valeur de 9 000 €, dont le versement est échelonné sur deux ans à parts égales aux plasticiennes et plasticiens ci-dessus proposés,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 – Association Le Cinématographe Ciné-Nantes Loire-Atlantique – Approbation du programme et de l'enveloppe financière.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour,**

1. approuve le programme de l'opération visant à l'aménagement d'un espace situé 7 allée des tanneurs dans l'objectif d'une mise à disposition à l'Association Le Cinématographe Ciné-Nantes Loire-Atlantique pour un montant prévisionnel de travaux de 2 358 720 € TTC ainsi que l'enveloppe financière de 3 200 000 € TTC qui lui est affectée,
3. autorise Mme la Maire à solliciter des participations financières pour la réalisation de ce projet,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 – Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve l'attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association Histoire de la construction navale, à hauteur de 2 500 €,
2. autorise la signature de l'avenant 5 (annexe 1) à la convention de partenariat avec le Musée de l'imprimerie – association Pro-Arte Graphica,
3. autorise la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle avec le Musée de l'imprimerie – association Pro-Arte Graphica (annexe 2),
4. prend acte des acquisitions réalisées par le Château des ducs de Bretagne – Musée d'Histoire de Nantes pour un montant de 9 188 €,
5. approuve les acquisitions proposées pour les Archives de Nantes pour un montant de 1 150 € et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 3),
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Chateau pour l'association PRO Arte Graphica.

33 – Grue dite « noire » – Chantenay – Réhabilitation de la Grue Noire et de son portique – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour,**

1. approuve le projet de réhabilitation de la Grue Noire et de son portique, l'enveloppe financière de 2 100 000 € TTC dont 1 680 000 € TTC réservés aux travaux,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
3. autorise les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels, notamment le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'État,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 – Politique publique petite enfance – Multi-accueil municipaux – Expérimentation de couches lavables – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,**

1. approuve la mise en œuvre d'une expérimentation d'utilisation de couches lavables dans deux multi-accueils municipaux volontaires pour une durée de quatre mois,
2. approuve l'adhésion annuelle de la ville de Nantes à l'association l'Atelier des Langes pour une somme de 100 euros,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 – Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec IPERIA et la Branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes, la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur et IPERIA portant sur la formation continue des assistants maternels,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 – Associations Petite Enfance – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux associations intervenant dans le champ de la petite enfance pour un montant de 3 300 €, selon la répartition jointe en annexe,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 – Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec le Centre Nantais de la Parentalité du CHU de Nantes – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour,

1. approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes (cf. annexe),
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 – Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – convention – avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant total de 63 000 €, les subventions concernant la FAL 44 et PING étant incluses dans les avenants aux conventions approuvés au titre de la politique publique vie associative,
2. approuve les termes de la convention et avenants avec les associations et organisme suivants :
 - Annexe 1 – L'Ouvre-Boîtes – avenant n°1
 - Annexe 2 – Unis cité – avenant n°3
 - Annexe 3 – Résilience – avenant n°3
 - Annexe 4 – Style Alpaga – convention 2021/2023
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

39 – Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve le versement des subventions selon la répartition proposée pour un montant total de 4 200 €,
2. approuve les termes de la convention à passer avec l'association DIPPP,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 – Rapport d'activités 2019 du Centre communal d'action sociale de Nantes – Présentation.

Le Conseil,

1. prend acte de la présentation du rapport d'activité du CCAS établi pour 2019,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41 – Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve la nouvelle convention entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté et autorise Mme la Maire à la signer,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 – Association œuvrant dans le domaine de la santé – Convention partenariale avec La Ligue contre le Cancer – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,

1. approuve la convention à conclure avec l'association La Ligue contre le Cancer jointe en annexe,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

43 – Ouverture des commerces le dimanche en 2021 – Avis du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 51 voix pour, 11 voix contre et
1 abstention,

1. émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de Nantes en 2021 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2019 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2020,
 - après avis des organisations d'employeurs et de salariés,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

44 – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 11 900 €,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

45 – Echanges internationaux – Subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations se proposant de développer des actions à caractère international, pour un montant total de 14 300 € :
 - Maison des Etats-Unis : 2 000 €,
 - Chanoyu Pays de Loire : 2 000 €,
 - Ikebana Nantes Chapitre Ouest France : 2 400 €,
 - De la Plume à l'Ecran : 4 000 €,
 - Gare de l'Est : 3 200 €,
 - Semikin : 700 €,
2. approuve la signature de l'avenant n°5 avec l'association La Maison des Etats-Unis,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

46 – Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations nantaises au titre de la solidarité internationale, pour un montant total de 36 000 € (annexe 1),
2. approuve les termes de la convention (annexe 2) entre la Ville de Nantes et la Ville de Rezé et le versement d'une subvention de 15 000 €,
3. approuve les termes de la convention 2020-2022 (annexe 3) et le versement d'une subvention de 40 000 € à la Ville de Rusfrique,

4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

47 – Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour,**

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations se proposant de développer des actions à caractère européen, pour un montant total de 5 165 € :

- Nantes Tbilissi : 2 365 €,
- Centre Culturel France Roumain : 2 800 €,

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

48 – Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 55 voix pour et 8 abstentions,**

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2021 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe 2),
3. approuve la convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour assurer la fonction d'inspection (annexe 3),
4. approuve l'évolution des dispositions relatives au compte personnel d'activité à compter du 1^{er} janvier 2021,
5. approuve l'avenant prolongeant de deux ans la convention générale passée avec le COS ainsi que les annexes 3 et 4 de cette convention (annexe 4),
6. approuve la convention avec l'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise (annexe 5),
7. approuve les modalités RH de gestion de la période COVID – 19 suivantes :
 - création des autorisations spéciales d'absences (ASA) « cas contacts » et « personnes vulnérables »,
 - ajustements des dispositifs télétravail et travail à distance rendus nécessaires le temps de la crise sanitaire,
 - modification du régime horaire des agents dont l'activité est réduite ou supprimée et leur redéploiement sur des missions essentielles au besoin,
8. approuve les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours (annexe 6),
9. approuve la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction constituant un avantage en nature (annexe 7)
10. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
11. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

49 – Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour,**

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le nettoyage de bâtiments à vocation administrative ou autres,
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des titres restaurants pour les agents,
3. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de jeux et jouets pour les écoles publiques de Nantes,
4. autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de denrées et plats cuisinés pour la cuisine centrale de la Ville,
5. approuve le projet de remplacement des couvertures du Le Lieu Unique, l'enveloppe financière de 610 000 € TTC dont 545 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
6. approuve le projet de création d'une nouvelle chaufferie vapeur, l'enveloppe financière de 460 000 € TTC dont 410 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
7. approuve le projet d'isolation et de réfection des toitures du Gymnase Gaston Turpin, l'enveloppe financière de 1 080 000 € TTC dont 900 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
8. approuve le projet de travaux d'accessibilité PMR, prévention légionelle et économie d'énergie pour les vestiaires-douches du Stade de l'Amande, l'enveloppe financière de 1 050 000 € TTC dont 900 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
9. approuve le projet de mise en accessibilité PMR, amélioration thermique et économie d'énergie pour le Gymnase Gravaud, l'enveloppe financière de 2 052 000 € TTC dont 1 800 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
10. approuve le projet de réfection des installations de chauffage et raccordement au réseau de chaleur urbain pour le bâtiment Fêtes et Manifestation du Pôle Maintenance et Ateliers, l'enveloppe financière de 500 000 € TTC dont 420 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

11. approuve le projet de mise en accessibilité du Groupe scolaire Sully, l'enveloppe financière de 2 313 000 € TTC dont 1 742 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
12. approuve le projet de réhabilitation des Bains Douches Baco, l'enveloppe financière de 1 743 000 € TTC dont 1 365 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
13. approuve le projet d'isolation et de réfection des toitures du Complexe sportif Mangin-Beaulieu, l'enveloppe financière de 444 000 € TTC dont 370 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
14. approuve le projet de mise en accessibilité et de transition énergétique du groupe scolaire Ledru Rollin – Sarah Bernhardt, l'enveloppe financière de 2 500 000 € TTC dont 2 150 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
15. approuve le programme de travaux d'entretien durable des patrimoines scolaires du 1er degré, de la Petite Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et associatifs pour l'année 2021, l'enveloppe financière de 6 297 747 € TTC dont 5 227 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement des procédures adaptées pour la réalisation de ces opérations,
16. approuve la nouvelle enveloppe financière de 10 200 000 € TTC dont 6 190 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration et extension de l'école Fellonneau,
17. approuve la nouvelle enveloppe financière de 8 610 000 € TTC dont 6 694 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration et extension de l'école des Plantes,
18. approuve la nouvelle enveloppe financière de 9 370 000 € TTC dont 7 510 000 € TTC réservés aux travaux pour la restructuration et extension de l'école Urbain LeVerrier,
19. approuve la convention de groupement de commandes pour l'acquisition de titres restaurants pour les agents de la Ville de Nantes, son CCAS, Nantes Métropole, l'EBANSN, l'Orchestre National des Pays de la Loire, le Syndicat Mixte Angers-Opéra, la Ville de Sautron, la Ville de St Herblain, la Ville de Couëron et son CCAS et la Ville de La Montagne,
20. approuve l'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe),
21. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
22. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
23. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50 – Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions,**

1. constate la désaffectation de la parcelle LY 265, située rue Louis Brisset à Nantes, prononce son déclassement du domaine public ; approuve la vente de la parcelle à la SCCC TikerCouet au prix de 165 229 €, selon les conditions fixées dans la délibération du conseil municipal du 21 juin 2019,
2. approuve le transfert de propriété, à titre gratuit, à Nantes Métropole, au titre de ses compétences de diverses parcelles situées à Nantes : rue de la Fantaisie (OV 416p), rue Jean Poulain (OV 418p), la régularisation devant se faire par acte administratif aux frais de Nantes Métropole,
3. approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Nantes Métropole Habitat, d'une parcelle de terrain nu cadastrée LR 10p, située rue Antoine Jean Gros à Nantes, la régularisation devant se faire par acte administratif aux frais de la Ville,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

51 – Transactions immobilières diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour,**

1. approuve la constitution de servitudes au profit de RTE pour le passage de liaisons électriques souterraines dans les parcelles communales cadastrées WO 151, WO 187 et WO 193 situées rue du Patis Rondin et rue Jules Grandjouan. La régularisation interviendra par passation des conventions de servitudes afférentes, sans frais,
2. approuve la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS pour le passage de liaisons électriques souterraines dans les parcelles communales cadastrées KP 307, KR 91, BY 448, KS 700 et 702 situées respectivement rue du Rhône, rue Jean Olivési, rue du Coudray et rue de la Dordogne. La régularisation interviendra par passation des conventions de servitudes afférentes, sans frais,
3. approuve l'agrément de la cession, au profit de la société SAFM, des titres de la Société Pompes Funèbres Funérarium LEMARCHAND titulaire du bail emphytéotique administratif consenti sur la parcelle communale cadastrée CZ 270, 55, boulevard Joliot Curie,
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

52 – Création d'une commission des vœux et désignation de ses membres – Désignations diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 52 voix pour et 8 voix contre,**

1. décide de la création d'une commission ad hoc chargée de l'examen des vœux d'intérêt local soumis au conseil municipal,
2. désigne les membres de la commission ad hoc chargée de l'examen des vœux soumis au conseil municipal :
 - M. Bassem ASSEH
 - Mme Aïcha BASSAL
 - M. Pascal BOLO
 - M. Jamal OUGGOURNI
 - M. Tristan RIOM
 - Mme Louise VIALARD
 - Mme Pauline LANGLOIS
 - M. Pierre-Emmanuel MARAIS
 - M. Foulques CHOMBART DE LAUWE
 - Mme Valérie OPPELT
3. approuve les modifications de composition des commissions personnel et affaires générales ; et vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen, telles que décrites ci-dessus,
4. désigne M. Alassane GUISSÉ, représentant de la Ville de Nantes, respectivement au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Essentiel,
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

52B – Adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) – désignation des représentants de la Ville.

**Le Conseil délibère et,
à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 9 voix contre,**

1. approuve l'adhésion de la Ville de Nantes à l'association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA),
2. désigne M. Yves PASCOUAT en tant que représentant titulaire et M. François PROCHASSON, en tant que représentant suppléant de la Ville de Nantes au sein de l'ANVITA,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

53 – Décision Modificative 2020 n° 3 (Budget principal) – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions,**

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal),
2. approuve l'étalement des charges liées à la crise sanitaires de la Covid 19 sur une durée de 5 ans. Cette information figure aux annexes IV B2 et IV B4 du budget principal.
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

54 – Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 49 voix pour et 8 voix contre,**

1. approuve la proposition du jury CLAP telle qu'exposée ci-dessus et autorise le versement des bourses et subventions afférentes,
2. approuve le versement d'un montant de 101 857,49€ au COS au titre de la régularisation 2020 et non pas 120 658, 49€ comme approuvé en au Conseil Municipal d'octobre,
3. approuve et autorise le versement de la subvention de 39 265 € à l'Accoord ainsi que la signature de l'avenant à la convention ci-joint,
4. approuve l'annulation des subventions pour un montant total de 6 450 €,
5. approuve la signature de la convention ci-jointe avec les associations La croix Blanche et Loire Atlantique et Avenir santé, et de fixer le montant de la participation de la Ville de Nantes à 460 € TTC par session,
6. approuve la subvention de 1500 € à l'association Les Ecolorés,
7. approuve l'attribution d'une subvention à l'association « Le Pas » d'un montant de 5 240 €,
8. approuve le versement d'une subvention de 12 500 € pour soutenir les actions de l'association A l'Abord'âge au titre de l'année 2020,
9. approuve la proposition d'annulation du trop versé d'un montant de 3 793 € à l'association Bonne Garde,
10. approuve les tarifs des droits d'occupation du domaine public du marché de Talensac et la suppression des tarifs du marché aux fleurs, à compter du 1er janvier 2021 déclinés dans l'annexe jointe,

11. approuve les tarifs 2021 pour l'occupation du domaine public des parcs, jardins et squares de la Ville de Nantes déclinés en annexe,
12. approuve les tarifs de refacturation des frais aux propriétaires d'animaux en divagation, de 75 € en cas de capture, ou de 45 € s'il n'y a pas eu de capture, mis en œuvre au 1er janvier 2021,
- approuve l'augmentation de 1 % des tarifs et taxes des prestations funéraires dans les cimetières nantais au 1er janvier 2021, déclinés en annexe,
13. approuve les tarifs de location d'articles spécifiques du service Fêtes Manifestations et logistique, mis en œuvre au 1er janvier 2021,
14. approuve la tarification 2021 des accueils de loisirs et des séjours de vacances,
15. approuve la tarification des accueils périscolaires 2021,
16. approuve l'exonération de redevance pour la société Topsec, sur la période du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2020,
17. approuve les mesures de stationnement proposés aux résidents nantais pendant la période d'état d'urgence sanitaire.
18. fixe le loyer 2020 de l'Association Atelier des initiatives au montant de 2 000 €,
19. accepte la signature du protocole d'accord joint en annexe, qui définit les modalités de remboursement que la Ville de Nantes accorde à Madame Valérie ANIZAN suite à la rétrocession de la concession N° 98 216 au Cimetière Parc,
20. accepte le versement de la subvention de Nantes Métropole de 749 180,10 € pour l'achat de masque,
21. approuve la prise de participation de la SEML LAD-SELA au capital de la société SARL De la Terre à l'Assiette,
22. approuve l'avenant n°2 à la convention de coopération signée le 21 décembre 2018 avec Nantes Métropole au titre de l'année 2020 et autorise Madame la Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
23. approuve le versement d'une participation financière à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale de 13 813 € pour la ville de Nantes en 2020,
24. fixe l'exonération de taxe foncière bâtie pendant les deux années qui suivent l'achèvement des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable,
25. approuve la signature de l'avenant N°1 au Bail emphytéotique administratif le 22 décembre 2010,
26. autorise le remboursement des stages de voiles et des activités voiles annulés pour cause de confinement,
27. approuve le remboursement des sommes versées suite aux annulations des réservations ponctuelles de salles pendant toute la période de crise sanitaire covid-19,
28. approuve le remboursement des billets des spectateurs des concerts du 12 novembre, du 19 novembre et du 26 novembre 2020,
29. autorise la possibilité de remboursement des billets de la saison 2020-2021 de l'Heure Musicale du Jeudi en cas d'annulation du fait de décision de l'Etat ou de la collectivité,
30. approuve les termes de la convention avec l'OFII relative à la vérification des conditions du regroupement familial,
31. approuve la signature de l'avenant à la convention partenariale avec l'EFS, ainsi que la relocalisation des collectes du quartier Port Boyer sur la salle festive Nantes Erdre, située 251 route de Saint-Joseph, Nantes, en lieu et place de la Maison des Associations de Port Boyer située rue du Port Boyer, Nantes, jusqu'à fin 2021,
32. approuve, l'avenant à la convention en date du 29 novembre 2017 entre la Ville de Nantes, l'institut public la Persagotière, l'école élémentaire Ledru Rollin et l'école maternelle Sarah Bernhardt, tel que mentionné ci-dessus,
33. approuve la signature des deux conventions d'utilisation du gymnase du Lycée Carcouët,
34. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase du Collège Berlioz,
35. approuve l'ajout des rues Soeur Emmanuelle et Jean Veil dans la liste des voies payantes,
36. approuve la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement,
37. approuve les exonérations de loyer pour les bars et restaurants le Café de l'Orangerie, le Manoir de Procé et le Bateau Lavoir, et approuve la prolongation exceptionnelle d'un an de la convention d'occupation du domaine public pour le Café de l'Orangerie,
38. approuve les exonérations de droits de place pour la Folie des Plantes 2020 et le remboursement des droits de place déjà encaissés,
39. approuve le versement à l'ADAPEI de 144 € en remboursement des frais d'installation et d'abonnement à internet,
40. approuve le versement de 37,99 € à Mme Armelle Doreau, directrice de l'école Louise Michel,
41. approuve la signature de la convention de contrôle allégé en partenariat pour les années 2021 à 2023,
42. approuve la signature de l'avenant N°1 au Bail emphytéotique administratif du Golf Nantes Erdre,
43. prend acte de la présentation du rapport de la commission relatif à la mutualisation de services entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (cf annexe)
44. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
45. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,
46. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable

Municipal à hauteur de 2 588,28 €,

47. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 34 876,94 €,

48. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Langlois, Mme Robert, Mme Rodriguez, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et Mme Bertu pour l'ACCOORD.

55 – Mise en oeuvre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Vote du règlement budgétaire et financier – Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2021 – Avances sur subventions 2021 – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 49 voix pour,**

1. approuve la mise en oeuvre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement et le règlement budgétaire et financier présenté en annexe 1,
2. autorise l'ouverture anticipée des autorisations de programme et des crédits de paiement de la section d'investissement répartis par chapitre, nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2021,
3. autorise le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent ci-dessus,
4. approuve les conventions et avenants avec les organismes concernés par ces subventions et autorise leur signature,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Lefranc pour l'ORPAN ; de Mme Hakem pour l'ORPAN, l'ACCOORD et la Folle journée ; de Mme Gouez pour le Centre d'histoire du travail, la maison des hommes et des techniques ; de M. Chateau pour Pro Arte Graphica et la Folle journée ; de Mme Langlois pour l'ACCOORD et le Centre chorégraphique national de Nantes ; de Mme Robert pour l'ACCOORD de Mme Rodriguez pour l'ACCOORD ; de Mme Naulin pour l'ACCOORD ; de M. Rebouh pour l'ACCOORD ; de M. Asseh pour l'ACCOORD ; de Mme Bertu pour l'ACCOORD ; de M. Seassau pour l'association culturelle de l'été, le Lieu Unique, la Folle journée et Trempolino ; de M. Cocotier pour l'association culturelle de l'été, le Lieu Unique et le Centre chorégraphique national de Nantes ; de Mme Bourdon pour l'association culturelle de l'été, le Lieu Unique, la Folle journée et Trempolino ; de M. Boutin pour l'association culturelle de l'été ; de M. Trichet pour la Folle journée ; de Mme Bassal pour la Folle journée ; de M. Azzi pour la Folle journée.

56 – Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2019 – Avenants – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour**

1. approuve les comptes rendus annuels d'activités pour l'année 2019 de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement qui lui ont été présentés en application de l'article L300-5 II 3° du code de l'urbanisme pour les opérations d'aménagement suivantes :

- Désiré Colombe,
- Bout des Landes-Bruyères,
- Vallon des Dervallières,
- Secteur Boucherie /Orléans,
- Projet de renouvellement urbain La Bottière,
- Joliot Curie – Clos Toreau,
- Tivoli-Moutonnerie,

2. approuve les avenants, ci-annexés, aux concessions ou conventions d'aménagement suivantes :

- Désiré Colombe : avenant n° 5 (annexe 1),
- Bout des Landes Bruyères : avenant n°10 (annexe 2),
- Tivoli-Moutonnerie : avenant n°2 (annexe 3),

4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

57– Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2014 et suivantes – Information.

Le Conseil,

1. prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de Nantes Métropole concernant les exercices 2014 et suivants,
2. prend acte que ce rapport a été présenté et qu'il a donné lieu à un débat au cours de la présente séance,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

Le Secrétaire de Séance,



M. ALI REBOUH